

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20240425-DEC2024-044-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2024  
Date de réception préfecture : 25/04/2024

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-044**

**Objet : Challenge d'activité « Mai à Vélo » 2024 - Règlement**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) participe au Challenge national d'activité « Mai à Vélo » ;

- DECIDE d'adopter le règlement du Challenge d'activité « Mai à Vélo ».
- DECIDE d'offrir des lots aux trois gagnants du Challenge « Mai à Vélo » d'un montant total de 300 euros en chèques Amblamex répartis comme suit : 1<sup>er</sup> lot de 150 €, 2<sup>e</sup> lot de 100 € et 3<sup>e</sup> lot de 50 €.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 avril 2024*

Publiée le **06 MAI 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 avril 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

